

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? -----

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
  - Ou des sommes assignées & payées à l'école?
  - Fondations?
  - Caisses communales?
  - Biens d'église?
  - De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
  - De biens-fonds?
  - Ou d'autres capitaux quelconques?

## Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Je suis payer par enfans des particuliers par chacun de leurs enfans tenu de fréquenter l'école un quarteron de blé et un florin Deux Char de bois que la Commune me donne pour mes besoins Et deux Char de fassins pour échauffer la chambre  
Je retire de la Commune 15 florins de Salaire, et 3 qn. de blé et deux Saittes de braise pour la chambre*

( 1 )

## QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

## RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &amp;c.

b. Le nombre des enfans de chaque endroit qui la fréquentent?

163

N. 82

Wufflens le Chatel

C'est un Village. MOITOURTEKI

C'est une Commune proprement dite.

C. P. Paroisse de Wufflens.

Agence de Wufflens.

d. P. District de Morges.

e. P. Canton du Lemane.

2°. P. Le Village est impendisper, mais il n'y a qu'une Maison qui ait quart d'heure de distance.

3°. P. Chigny qui est une petite Commune, avec un hameau appelé la Motte, un autre appelé le Montois, et un Moulin appelé le Moulin de la Margette; tous les trois dépendant de la Commune de Chigny, et étant du ressort de l'école de Wufflens.

a. P. Chigny, est éloigné environ 10 à 12 Minutes, le premier hameau environ 15, le second, environ 15 à 18, &amp; le Moulin environ 15.

b. P. de Wufflens 47, de Chigny 20, le premier hameau en à 4, le second 4, le Moulin, un.



( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

1°. R. Il y a six Endroits Voisins, dont Wufflens est au Centre.

2. Leurs noms.

a. R. Morges, Solochonaz, Senens, Bully, Vaux et Monnaz.

3. Leurs distances réciproques.

b. R. De Wufflens à Morges, environ une heure, Solochonaz environ 15 Minutes, Senens environ 30, Bully, environ 30, Vaux environ 20, & Monnaz environ 15.

I I.

I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

5°. R. Le matin, la lecture dans l'Ancien Testament Garçons & filles de la 1<sup>re</sup> Classe, l'écriture, & récites les tâches dans les Catéchismes, chacun selon son pouvoir, & les jeunes, 1<sup>re</sup> à connaître les lettres dans l'Alphabet, ensuite à appeler, à lire à prix Dieu, toute l'école ensemble.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

6°. R. On la tient toute l'Année excepté trois semaines de congé pendant les vacances des moissons, & 15 jours pour les vendanges; la durée est d'environ 4 heures le matin & trois le soir en hiver, en été suivant le nombre des Enfants.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

7°. R. Le Catéchisme Ottavati, dit le petit, et un Recueil de passages de l'écriture Sainte.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

8°. R. Ils sont sur un livre qui reste entre les mains du Secrétaire de la Commune, & ils sont observés aussi exactement que possible.

9°. Durée de l'école chaque jour?

9°. R. Comme il a été noté dans le 6<sup>me</sup> Article.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

10°. R. Ils sont classés comme il a été noté dans le 5<sup>me</sup> Article.

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

A. R. Sous l'ancien régime ils étoient établis par le seigneur du lieu, quand à moi j'ai été établi sous le patronage du Pasteur du lieu, ou la Commune à eu le plus d'influence.

b. D'où est-il?

b. R. Il a été établi par le seigneur de Vaux, & d'Orléans, District d'Estalens.

c. Son nom

c. R. D'Orléans, a été baptisé, Jean, Charles, David.

# Suite de la réponse de l'article 5. Dans l'école du soir, la lecture dans le Nouveau Testament à ceux de la 1<sup>re</sup> Classe, ceux de la seconde, suivent la leçon du matin, de même que les jeunes, des leçons d'écriture comme le matin, ensuite des leçons d'arithmétique, de lecture & de Musique, si le temps le permet ou la fait prier.

13. On la fait reciter pour par semaines des Psaumes & des Cantiques le matin.

( 3 )

d. Son âge.

d. R. Âgé de 10 Ans.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

e. R. Sa famille est Clavel, ayant trois Enfants.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

f. R. Il y a environ huit ans.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

g. R. Il a été à Rodigny, proche Marnand, District d'Estalens, où il a resté 7 Ans instituteur.

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

h. R. Aucune.

12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

12°. R. Il y en a septante-dix comme il a été noté, voyez page 1. N. S. lettre b ou il est noté bien clairement.

a. En hiver, } soit garçons ou filles.  
b. En été, }

a. R. Il y a 34 Garçons & 42 filles.  
b. R. environ la moitié.

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école.

13°. R. Il n'y a aucun fond, sinon un sixième d'arpent pour plantage & jardin, que la Commune de Wufflens donne.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

a. R. O.

b. Quelle en est la valeur?

b. R. O.

c. Source des revenus.

c. R. Des Pères qui ont des Enfants en ville de la Commune et des pauvres.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

d. R. N'y ayant point de biens d'église, il n'y a point de biens d'école.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

14°. R. Non, mais les Pères payent un quarton de mouton, et neuf bat d'argent par enfant au

15°. Bâtiment de l'école.

15°. R. Il y en a bout d'une année.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

a. R. Le bâtiment est vieux, il aurait besoin de quelque réparation.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

b. R. Il n'y en a qu'une, & de petite pour le nombre des Enfants.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

c. O.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

d. R. La Commune de Wufflens.

164



( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
  - b. Ou des femmes assignées & payées à l'école?
  - c. Fondations?
  - d. Caisses communales?
  - e. Biens d'église?
  - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
  - g. De biens-fonds?
  - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*12/11/20*

*16°. L'instituteur retire pour sa pension soixante quartiers de Mâsel, Vingt Cinq petits en argent, payables par les Pères qui ont des Enfants jusqu'au nombre de quatre. Surquor les soixante quartiers mâsel, sont répartis un quartier mâsel et dix bat d'appoint, et trois bat pour javel de Moisson par enfant, jusqu'au nombre de soixante, bien compris, que la Bourde de pauvre & la Commune doivent supporter pour ceux qui ne sont pas en état de payer.*

*Depuis, retire soixante bat pour du bled et trente pour un Chenevier.*

*Depuis trente florins de la Bourde des Pauvres de Chigny.*

*Charles Clavel, Régent*

( 1 )

QUESTIONS

Rélatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

( Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons. )

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*Apples 165*

*N. 83*

*Apples.*

*Village.*

*Commune.*

*Paroisse et Agence d'Apples.*

*Morges.*

*Leman.*

*Les Combres. Le Rioud. Le Bois de Busby*

*le bois de Whiffens. Les Bougeries. le Pri et*

*de la Chauss. et les Moutins d'Apples*

*Ce sont des fermes ou Maisons isolées.*

*L'éloignement est de dix minutes env.*

*à trente minutes la plus éloignée.*

*Dans trois des dites Maisons distantes de dix*

*à quinze minutes, il y a huit Enfants qui*

*sont à l'École. Et Dans les Bougeries,*

*il y a deux enfans Allemand. que le*

*Pasteur a indiqués au Pasteur Allemand*

*d'Aubonne*